



Le DSA "Architecture de terre" est une formation post-master valorisée par un diplôme national de spécialisation et d'approfondissement, délivré par le ministère de la Culture et de la Communication.

La formation s'inscrit dans les activités de la Chaire UNESCO "Architecture de terre", visant la mise en place de programmes d'enseignement avec des organismes de formation existants, afin d'accélérer la diffusion des savoirs scientifiques et techniques sur l'architecture de terre.

Contexte

Le matériau terre est toujours utilisé dans l'habitat du plus grand nombre, et présente un potentiel de réponse aux grands enjeux actuels en matière d'habitat économique, d'aménagement et de développement du territoire, de « soutenabilité » environnementale et énergétique, et de diversité culturelle.

Objectifs

Le DSA-Architecture de Terre a pour but de répondre à la demande sociale internationale dans les domaines relatifs aux métiers de l'architecture de terre et plus particulièrement dans les domaines suivants :

- les fondements scientifiques et techniques de l'architecture de terre et de ce savoir-faire millénaire : matière première, matériaux, éléments, structure, systèmes constructifs, architecture ;
- la recherche scientifique fondamentale sur le matériau, la R&D en innovation constructive ;
- l'approche contemporaine de l'architecture et l'équilibre environnemental social et économique ;
- l'habitat économique dans une perspective de développement local durable ;
- la conservation et gestion durable des patrimoines architecturaux et archéologiques ;
- la formation, en priorité universitaire, mais aussi au niveau professionnel.

Le DSA-Terre bénéficie de la longue expérience du laboratoire CRATERRE-ENSAG, qui a accumulé un savoir scientifique et technique dans le domaine de l'architecture de terre et a déjà formé près de trois cents spécialistes, issus de 54 pays ; et est aujourd'hui reconnu LABEX- laboratoire d'excellence.



Organisation des études

Le DSA "Architecture de terre" est structuré en 9 unités d'enseignement, pour un total de 890 heures encadrées, 800 heures de travail personnel et 710 heures de mise en situation professionnelle (120 crédits ECTS) :

1. Architecture de terre et cultures constructives
2. Bases scientifiques, techniques et méthodologiques
3. Les métiers de l'architecture de terre : habitat
4. Les métiers de l'architecture de terre : patrimoine
5. Pratique et mise en application : expérimentation
6. Mise en situation professionnelle : stage
7. Pratique et mise en application : expérimentation
8. Approfondissement : séminaire thématique Matière, Habitat, Patrimoine
9. Mémoire de fin d'études

Les cours théoriques et pratiques sont assurés par les enseignants et les chercheurs du laboratoire CRATERRE-ENSAG, ainsi que par des experts reconnus d'origine internationale. Les séminaires réunissent étudiants, chercheurs, professeurs et diplômés autour de différents travaux en cours, permettant un meilleur positionnement des étudiants vis-à-vis des pratiques professionnelles. Les stages, qui peuvent prendre différentes formes, fournissent un complément de formation irremplaçable. Le mémoire est un travail personnel de recherche fondamentale ou appliquée.

Conditions d'admission

Le DSA-Terre est ouvert aux titulaires d'un diplôme donnant accès à un troisième cycle universitaire (niveau Master 2). Les candidats sont sélectionnés sur dossier par un jury d'enseignants, de chercheurs et de membres du Conseil scientifique de l'ENSAG. Le dossier de candidature comprend :

- une fiche de renseignements (à télécharger sur le site internet) ;
- une lettre de candidature précisant les centres d'intérêt et motivations, et les intentions de travail ;
- un exemplaire du travail de fin de master (si en rapport avec un des thèmes de la formation) ou tout autre document utile à la sélection ;
- un travail personnel ayant trait à l'architecture de terre dans un pays ou une région spécifique, présenté sous forme d'un petit dossier ou de portfolio (max. 20 pages) ;
- une copie du diplôme de niveau Master 2 (Bac+5) ;
- une attestation de l'Alliance française ou de tout autre organisme habilité, certifiant une pratique courante du français (uniquement les candidats non francophones).

Les droits d'inscription s'élèvent à 808 €/an (hors sécurité sociale – montant à confirmer). La capacité d'accueil est de 20 étudiants. La date limite de dépôt de candidature est fixée au **30 avril 2012**. Les résultats de la sélection seront communiqués par courrier avant le 30 juin 2012.

Déroulement

La formation se déroule à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble et bénéficie d'une infrastructure adaptée : salle de cours, laboratoire, atelier de construction avec équipements de production. Les cours sont donnés en français ; une maîtrise certifiée de la langue est exigée pour les candidats non francophones. La connaissance de l'anglais est recommandée.

Contact

Mme Colette IOAN – Bureau du DSA-Terre
Ecole nationale supérieure d'architecture de Grenoble
60 avenue de Constantine / BP 2636
38036 Grenoble Cedex 2 - France
Téléphone : +33 (0)4 76 69 83 13 ; Fax : +33 (0)4 76 69 83 69
Courriel : colette.ioan@grenoble.archi.fr ; <http://www.grenoble.archi.fr>